

EN BREF



Accord télétravail

SUD est toujours à vos côtés. Afin de défendre au mieux vos intérêts et répondre à vos attentes concernant le télétravail, on vous propose une rapide enquête qui nous permettra de négocier au mieux le prochain accord sur le télétravail.



Disponible sur :

<http://www.syndicatsudcrm59.fr>

ÉCO RESPONSABLE



Quelles sont les mesures qui seront mises en place suite aux mesures gouvernementales ?

Il n'y a pas encore de mesures concrètes mise en place chez CRM59, la direction demande aux salarié(e)s des gestes éco responsable afin d'éviter le gaspillage :

- Éteindre les écrans en fin de production,
- Éteindre les lumières sur les plateaux,
- Ne pas gâcher l'eau.

Chaque gestes des salarié(e)s compte et tout le monde est concerné par l'économie et l'environnement.

Seul les box doivent restées allumées pour effectuer les mise à jour.
-> Il n'y a pas de solution pour l'instant

TÉLÉTRAVAIL



Comment faire la demande pour les personnes en difficulté ?

La demande de télétravail mise en place à travers un formulaire peut être complexe pour certains salarié(e)s.

En effet, si la demande est incomplète ou si un document est manquant, la demande doit être refaite entièrement.

Si la demande n'est pas conforme, un relance est faite par mail.

La demande de télétravail via un formulaire est un model qui vient du groupe Comdata.

Pour les personnes en difficulté, le service RH est apte à les aider via mail ou visio.

À date, sur 180 demandes de télétravail, 130 ont été acceptées et clôturées.

Une fois la demande acceptée, le salarié doit signer un avenant à son contrat de travail.

Si l'opération le permet, une demande de Full télétravail peut être faite jusqu'au 31 décembre 2022. Il faudra alors signer un second avenant au contrat de travail.

NOUS CONTACTER



@syndicatsudcrm59



syndicatsud59@gmail.com

DS : Souad Belal
0785828640

RS : Sabrina Gheraf
0645028725